

Comité d'Accompagnement de FLAUREA CHEMICALS et HÖGANÄS BELGIUM

PROCES VERBAL

REUNION DU 24 OCTOBRE 2017

GPR, MRE, BVE, EMU, VDE, RVI, BGO, VRA, SAN

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Monsieur Serge COUPE, - ATH
Monsieur Bernard VERHAEGHE, - ATH
Monsieur Philippe DELEHOZEE, - ATH
Monsieur Marc RENARD, - ATH
Madame Nathalie VANCASTER, - ATH

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Joël PICARD, FLAUREA CHEMICALS Président - ATH
Monsieur Julien BAILLON, FLAUREA CHEMICALS Directeur - ATH
Madame Emmanuela MURER, FLAUREA CHEMICALS Assistante de Direction - ATH
Monsieur Vincent RASNEUR, HÖGANÄS BELGIUM Directeur Général - ATH
Monsieur Benoît GOBEAUX, HÖGANÄS BELGIUM QCE Manager - ATH

Pour le groupe des administrations:

Monsieur Raymond VIGNOLE, ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH Echevin de l'Environnement - ATH
Madame Véronique DESMET, ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH Service Environnement - ATH
Monsieur Samuel ANCION, SPW- RAM Inspecteur RAM - SPW - JAMBES
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A. - S.P.W Attaché qualifié - MONS
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut

Excusés:

Premier point:

Accueil – présences, fonctionnement, calendrier des réunions, approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Fonctionnement

Le Président indique que suite au départ de Madame TRENTESEaux, une place est vacante pour le groupe des riverains. Le règlement d'ordre intérieur prévoit en son article 13 qu'en cas de démission d'un membre du comité, pour le groupe des riverains, les modalités de son remplacement sont réglées par ses collègues.

Sauf élément ou avis contraire de l'assemblée, il invite le groupe des riverains à proposer une personne motivée ayant manifesté le souhait de faire partie du comité, et à l'inviter lors de la prochaine réunion du comité.

Monsieur RENARD signale qu'il avait reçu deux demandes qu'il communiquera aux membres du groupe. L'assemblée n'ayant pas d'objection, les modalités de son remplacement seront donc réglées par ses collègues du groupe des riverains conformément au règlement d'ordre intérieur.

En concertation, l'assemblée fixe le **calendrier 2018** des prochaines réunions du comité d'accompagnement à savoir:

- **Mardi 24 avril à 18h00 dans les locaux de Höganäs Belgium**, ruelle Gros Pierre 10 à 7800 Ath. Cette réunion sera précédée par la **visite de l'entreprise à 17h00**.
- **Mardi 23 octobre à 18h00** dans les locaux de l'Administration communale d'ATH, rue Pintamont, 54 à Ath.

Le Président rappelle qu'il est toujours possible, si besoin et si l'importance du problème le justifie, de convoquer une réunion extraordinaire du comité.

Procès-verbal de la réunion précédente.

Le Président signale que les personnes ayant répondu suite à l'envoi du procès-verbal provisoire sont mentionnées (initiales + deuxième lettre du nom dans l'encadré). Les diverses corrections (à l'exception des commentaires portant sur des propos de tiers) ont été intégrées au procès-verbal amendé qui vous a été transmis avec la convocation.

Il n'y a plus de remarque, le **procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2017 est approuvé**. Il peut être diffusé.

Deuxième point:

Organisation de la visite de FLAUREA CHEMICALS

En ce qui concerne la visite de l'entreprise FLAUREA CHEMICALS, Monsieur PICARD, pour des raisons pratiques et afin de limiter les risques, propose dans un premier temps d'effectuer la visite durant une période d'arrêt de l'activité à savoir les 23, 26 et 27 décembre 2017.

En réponse à la sollicitation des riverains de pouvoir visiter l'entreprise en fonctionnement, Monsieur PICARD, explique les contraintes de l'organisation de cette visite de l'entreprise, sachant qu'elle est classée SEVESO (décliner son identité, porter des Equipements de Protection Individuel (EPI), respecter les consignes données, encadrement obligatoire du groupe,...) et propose aux membres du Comité d'accompagnement de constituer deux petits groupes de trois ou quatre maximum personnes.

Il est demandé aux membres du comité d'accompagnement intéressés de s'identifier par courriel

auprès de l'entreprise et du président, et ce afin d'organiser les visites et de constituer les deux petits groupes.

Monsieur BAILLON, proposera aux personnes inscrites afin de constituer les groupes, une dizaine de jours avant, par courriel le(s) date(s) et horaire(s), et ce dans le courant du mois de février 2018. Il communiquera aussi les recommandations et les consignes spécifiques à l'entreprise (e.g.: pas de téléphone portable).

FLAUREA CHEMICALS gèrera l'organisation et mettra à disposition les EPI requis, (merci de préciser votre identité et votre pointure, cependant si vous disposez de chaussures de sécurité vous êtes libre de les prendre).

Monsieur PICARD précise qu'en fonction de l'intérêt et des questions de la visite, qui s'effectuera en journée, durera environ une heure à une heure trente.

Groupe 1 - Date: XX février 2018 - Heure et lieu de rendez-vous à préciser:

- Nom, prénom (+pointure).

-

-

-

Groupe 2 - Date: XX février 2018 - Heure et lieu de rendez-vous à préciser:

- Nom, prénom (+pointure).

-

-

-

Consignes de sécurité:

Organisation de la visite de HÖGANÄS BELGIUM

La proposition de Monsieur RASNEUR de faire visiter l'entreprise Högånäs Belgium le **24/04/2018 à 17h00**, et ce avant la réunion du comité d'accompagnement qui se déroulera à 18h00 dans les locaux de l'entreprise, est accueillie favorablement par l'assemblée.

Monsieur RASNEUR se propose de recevoir l'ensemble des membres du comité d'accompagnement en un seul groupe. Il communiquera aussi, à l'ensemble des membres du comité par courriel, les recommandations et les consignes spécifiques à l'entreprise (e.g.: pas de hauts talons, pas de pacemaker). Il gèrera l'organisation la visite et il signale qu'il mettra à disposition les EPI requis (si vous disposez de chaussures de sécurité vous êtes libre de les prendre).

Troisième point:

Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

HÖGANÄS BELGIUM

Monsieur RASNEUR explique que les activités de HÖGANÄS BELGIUM sont de très bon niveau ce qui a permis d'embaucher une trentaine de personnes depuis le début de l'année et récemment deux ingénieurs.

Il signale qu'une demande de permis d'urbanisme portant sur la réfection du toit central d'un bâtiment sera bientôt déposée. Ces aménagements (toiture d'environ 3000 m² et hauteur portée à 15 m) permettront à l'entreprise de disposer d'une zone d'extension de capacité et ce avec moins d'impacts sur l'environnement. Ce projet nécessitera la construction préalable d'une structure autour du bâtiment ainsi que l'installation d'une grue munie d'une flèche de 70 m. En ce qui concerne l'esthétique, elle sera fonction des exigences des services de l'Urbanisme.

Il ajoute que les aéro-réfrigérants disséminés à divers endroits seront remplacés par une tour de

refroidissement centrale. Cela permettra de réduire encore les nuisances (bruit) pour les riverains sachant qu'elle (tour de refroidissement) sera mise au centre du bâtiment.

En termes d'environnement, il ne restera plus qu'une source d'eau à traiter. D'autre part, le traitement de l'eau sera bientôt effectué via un système d'osmose inverse, ce qui diminuera encore les risques puisqu'il n'y aura plus besoin de réservoirs de NaOH et d'HCl.

En regards de ce qui précède, Monsieur PRIMOSIG invite HÖGANÄS BELGIUM à consulter notamment l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) afin de vérifier l'obligation (ou pas) de modifier les conditions du permis actuel ou de déposer (ou pas) une demande de permis d'environnement pour les aménagements envisagés.

FLAUREA CHEMICALS

En ce qui concerne FLAUREA CHEMICALS, Monsieur PICARD explique que l'activité est assez soutenue (bien qu'un de ses clients se soit inquiété de la situation de l'usine et tout en sachant que des discussions sont en cours). Les investissements se poursuivent de façon à moderniser l'usine. Par souci de précaution les projets de location de l'espace non utilisé sont actuellement arrêtés.

A la question de Madame VANCASTER, Monsieur PICARD indique que la tour appartient à une société immobilière et que l'espace n'est pas utilisé par FLAUREA CHEMICALS.

Aux questions de Madame VANCASTER et Monsieur VIGNOBLE, Monsieur PICARD explique que FLAUREA n'est pas propriétaire et que les bâtiments et les terrains appartiennent à une société immobilière du groupe AUREA.

Monsieur VIGNOBLE, en réponse à la demande de Madame VANCASTER concernant un éventuel projet de la ville pour cette tour, signale ne disposer actuellement d'aucune information à ce sujet.

Quatrième point:

Nuisances

Madame DESMET indique avoir reçu, directement ou via le Département de la Police et des Contrôles (DPC), entre le 17 septembre et le 16 octobre des plaintes relatives à des odeurs (tableau type DPC).

Ne disposant d'aucune information complémentaire concernant l'origine, ni de la nature de ces odeurs diverses (chimique, organiques, animal mort ?). Madame DESMET interrogera à ce sujet le DPC et s'informerera auprès de l'agent en charge du dossier de leurs procédures et des suites données. Un retour sera donné au comité.

Sans préjudice aux prérogatives du DPC, dans le but d'améliorer la communication, il est proposé de faire circuler rapidement l'information qui est généralement centralisée à l'administration communale. Pour rappel le service Environnement de la ville d'ATH est joignable au numéro 068/68 12 50. En cas de plainte, il est proposé que le service Environnement de la ville d'ATH informe et répercute rapidement l'information aux entreprises du comité (ou inversement).

Messieurs PICARD et RASNEUR indiquent qu'il est possible aussi de contacter directement les entreprises aux coordonnées suivantes:

- HÖGANÄS BELGIUM – +32 68 268 989
- FLAUREA CHEMICALS – *Mme Emmanuela Murer* - +32 68 278 727

Madame DESMET communiquera les informations relatives à ces plaintes aux membres du comité.

Cinquième point:
Fonctionnement, prochain ordre du jour

Les points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion sont :

1. Accueil: présences, fonctionnement, calendrier des réunions
2. Dernières nouvelles des entreprises: autorisations, projets, incidents
4. Nuisances depuis la dernière réunion du comité
5. Fonctionnement, prochain ordre du jour
6. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant, ils seront intégrés dans les divers.

Sixième point:
Divers

Monsieur RENARD rappelle sa demande en ce qui concerne l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) et signale que bien que les données des mesures et un rapport général publié par l'ISSeP soient disponibles au public, il en demeure difficile, pour le citoyen, d'interpréter les valeurs mesurées en regard des différentes unités (normes, valeurs limites, toxicologie). Il ajoute que les gens sont généralement respectueux des chiffres.

Faisant suite à la demande de Monsieur RENARD, le Président propose à l'assemblée de solliciter officiellement l'ISSeP afin qu'il présente leur travail, lors d'une prochaine réunion, en ce qui concerne la collecte de données et l'analyse des poussières sédimentables recueillies via les jauges Owen situées à ATH.

L'assemblée approuve, le Président écrira au nom du comité d'accompagnement à l'ISSeP pour solliciter une présentation, non pas pour la réunion du 24 avril 2018 mais pour celle du 23 octobre 2018.

Monsieur GOBEAUX rappelle l'étude de bio monitoring réalisée par Institut de Santé Publique à Ath (Article en anglais du Professeur Fierens). Sur le même principe, par la suite si l'assemblée le souhaite, il sera envisagé de solliciter l'Institut Scientifique de Santé Publique (ISP) pour une présentation...

Monsieur VERHAEGHE lit un texte préparé aux membres du comité. Ce texte ne figure pas dans le procès-verbal à sa demande (s'agissant d'un brouillon), et étant de l'avis général hors cadre.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants